



## ARRETE SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2020 ayant prescrit l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal et défini les modalités de la concertation,

VU la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ayant pour objet l'extension de la concertation à la commune de Fontenilles en vue de son adhésion au Grand Ouest Toulousain,

VU la délibération N° 2024\_122 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal,

VU la décision N° E24000112/31 en date du 30 juillet 2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant M. Jean-Pascal COMMENGE en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

### ARRETE

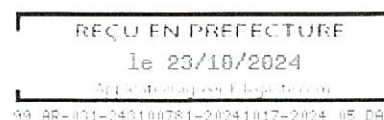
**Article 1<sup>er</sup>**: Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de RLPi de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

Mises à jour sectorielles :

- Actualisation des périmètres de zones et des limites d'agglomération, en intégrant les évolutions urbaines depuis l'approbation des RLP communaux, en particulier les secteurs d'activité de type commerces, d'artisanat, de bureaux et services, et même des secteurs d'habitat qu'il conviendra de distinguer ;
- Réflexion d'ensemble et harmonisation des règles entre les communes membres et entre les quartiers plus récents et les secteurs d'activités plus anciens ;
- Renforcer la qualité urbaine des entrées de ville et le long des principaux axes de voirie (notamment départementales) ;
- Apporter une réponse réglementaire adaptée aux cœurs d'agglomération afin de préserver la qualité architecturale des centres-bourgs et les caractéristiques urbaines.

Mises à jour thématiques en vue de favoriser l'harmonisation générale des affichages à l'échelle du territoire et de limiter quantitativement les enseignes, pour une meilleure lecture du paysage urbain, ainsi que des espaces naturels ou non bâtis.



**Article 2 :** La durée prévue de l'enquête publique est de 32 jours, du vendredi 15 novembre 2024 à 14h00 au lundi 16 décembre 2024 décembre à 16h ;

**Article 3 :** Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, au siège de la communauté de communes, dans les huit mairies des communes membres et sur les lieux suivants :

- ZA de Taure à La Salvetat-Saint-Gilles ;
- ZA de l'Espèche à Fontenilles
- ZA de Lengel à Léguevin
- ZA de la Ménude à Plaisance-du-Touch
- ZA de Bourgogne à Plaisance-du-Touch

Il sera également publié sur le site Internet de la communauté de communes [www.grandouesttoulousain.fr/](http://www.grandouesttoulousain.fr/).

**Article 4 :** A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Règlement Local de Publicité intercommunal pourra être soumis à la délibération du conseil communautaire.

**Article 5 :**

M. Jean-Pascal COMMENGE, militaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**Article 6 :** Le dossier de projet de RLPi et les pièces qui l'accompagnent, les avis des personnes publiques associées et consultées ainsi que les réponses du maître d'ouvrage à ces avis, seront disponibles dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Siège du Grand Ouest Toulousain - 10 rue François Arago – 31830 PLASIANCE-DU-TOUCH  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Mairie de Fontenilles – 2 place Sylvain Darlas – 31470 FONTENILLES  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- Mairie de La Salvetat-Saint-Gilles – place du 19 Mars 1962 – 31880 LA SALVETAT-SAINT-GILLES  
du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h  
le vendredi de 9h à 16h
- Mairie de Lasserre-Pradère – 1 place de la mairie – 31530 LASSERRE-PRADERE  
le lundi de 14h à 17h  
le mardi de 9h à 12h  
du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mairie de Léguevin – 52 avenue de Gascogne – 31490 LEGUEVIN  
le lundi et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
le mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h  
le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30  
le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- Mairie de Lévigac – place de la mairie – 31530 LEVIGNAC  
le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
le mardi et le jeudi de 9h à 12h
- Mairie de Mérenvielle – 1 place de la Mairie – 31530 MERENVIELLE  
le lundi et le mercredi de 15h à 19h  
le mardi de 14h30 à 18h  
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h



- Mairie de Plaisance-du-Touch – rue Maubec – 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Mairie de Sainte-Livrade – 1 Les Paguères – 31530 SAINTE-LIVRADE  
du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30  
le jeudi et le vendredi de 9h à 13h

Le dossier sera mis en ligne sur le site Internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-rlpi-got/>

Le dossier d'enquête en ligne sera également mis gratuitement à disposition du public sur un ou plusieurs poste(s) informatique(s) à l'Espace France Services de Plaisance-du-Touch, au 14 rue des Ecoles, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 18h30  
Mardi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
Mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
Jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
Vendredi de 9h00 à 13h00

**Article 7 :** Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre d'enquête disponible au siège du Grand Ouest Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire-enquêteur – Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-rlpi-got@democratie-active.fr](mailto:enquete-publique-rlpi-got@democratie-active.fr)
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-rlpi-got>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-rlpi-got>

**Article 8 :** Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 15 novembre de 14h à 16h, au siège du Grand Ouest Toulousain ;
- Le mercredi 27 novembre de 16h à 18h à la mairie de Lévis ;
- Le lundi 16 décembre de 14h à 16h au siège du Grand Ouest toulousain.

**Article 9 :** Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

**Article 10 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au président de la communauté de communes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

**Article 11 :** Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- sur le site Internet suivant [www.grandouesttoulousain.fr](http://www.grandouesttoulousain.fr) ;
- sur support papier, dans les mairies des communes membres et au siège de la communauté de communes.

**Article 12** : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat du service  
Planification urbaine du Grand Ouest Toulousain à [secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr](mailto:secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr)

Fait à PLAISANCE-DU-TOUCH le 17/10/2024

Le Président, Philippe Guyot

